



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-085**

**PUBLIÉ LE 16 MARS 2026**

# Sommaire

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA**

R75-2026-03-13-00001 - arrêté DGARS NA - Prorogation PAPRAPS (2 pages) Page 3

## **DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SREAA**

R75-2026-02-03-00006 - Décision DRAAF portant sur la carte des enseignements de spécialité en classe de Terminale conduisant au Baccalauréat général pour la session 2026 (2 pages) Page 6

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-03-13-00001

arrêté DGARS NA - Prorogation PAPRAPS

**Arrêté du 03 mars 2026**

*Prorogeant le Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la  
Pertinence des Soins (PAPRAPS) 2022 - 2026  
de la région Nouvelle-Aquitaine*

***Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine***

**VU** le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L 162-30-3, D 162-11 et suivants ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA n° R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 10 octobre 2025, portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

**VU** l'arrêté du 28 mars 2022 arrêtant le PAPRAPS pour une durée de 4 ans ;

**VU** l'arrêté du 7 avril 2025 révisant le PAPRAPS ;

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2026 apportant des modifications aux dispositions réglementaires abrogeant le contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins (CAQES) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**ARRETE**

**Article 1** – Le plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins initialement arrêté pour 4 ans est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026 de manière à faire coïncider le terme du PAPRAPS avec celui des CAQES fixé à cette échéance.

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région de Nouvelle-Aquitaine.

13/03/2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,  
La Directrice générale Adjointe,



Cécile TAGLIANA

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-02-03-00006

Décision DRAAF portant sur la carte des  
enseignements de spécialité en classe de Terminale  
conduisant au Baccalauréat général pour la session  
2026

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Région Nouvelle-Aquitaine

## Décision DRAAF

portant sur la carte des enseignements de spécialité en classe de Terminale conduisant au  
Baccalauréat général pour la session 2026

---

### La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de l'Education, notamment ses articles L311-2, D333-2, D333-3 et D334-3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 16 mai 2018 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général ;

Vu l'arrêté modifié du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 22 septembre 2023 portant nomination de Mme ALAVOINE Virginie, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

Vu les arrêtés ministériels en date du 18 novembre 2022, 10 janvier et du 13 décembre 2023, portant nomination des directeurs régionaux adjoints de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Virginie ALAVOINE directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

### décide

**Article 1 :** que les enseignements de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> et le binôme d'enseignements de spécialité en classe de terminale conduisant au baccalauréat général (session 2026) en région Nouvelle-Aquitaine seront proposés conformément au tableau joint en annexe.

**Article 2 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 3 février 2026

**ALAVOIN** Signature numérique  
de ALAVOINE Virginie  
**E Virginie** Date : 2026.02.03  
19:47:51 +01'00'

**Carte des enseignements de spécialité des établissements d'enseignement agricole  
de Nouvelle-Aquitaine conduisant au baccalauréat général (session 2026)**

Dpt	Etablissement	Contrat	Enseignements de spécialité en classe de 1ère	Classes de terminale	
				Nombre de doublettes	Doublettes d'enseignements de spécialité proposées
16	LEGTA L'Oisellerie d'Angoulême	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
16	Lycée Roc Fleuri de Ruffec	Privé	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie Biologie-écologie/Physique-Chimie
17	LEGTA Georges Desclaude de Saintes	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	2	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques
24	LEGTPA de Périgueux La Peyrouse	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	1	Biologie-écologie/Mathématiques
33	LEGTA de Bordeaux - Blanquefort	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
33	LEGTA de Libourne - Montagne	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Mathématiques/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques
40	LEGTA Hector Serres de Dax	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
47	LEGTPA Etienne Restat de Sainte-Livrade	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
64	LEGTA de Pau Montardon	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
64	Institut Jean Errecart à Saint Palais	Privé	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	3	Biologie-écologie/Physique-Chimie Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
86	LEGTPA Xavier Bernard de Poitiers-Venours	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	2	Biologie-écologie/Mathématiques Mathématiques/Physique-Chimie
87	LEGTPA de Limoges-Les Vaseix	Public	Biologie-écologie Physique-Chimie Mathématiques	2	Biologie-écologie/Physique-Chimie Mathématiques/Physique-Chimie

La Directrice Régionale adjointe  
de l'Alimentation, de l'Agriculture

  
Bénédicte GENIN